

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Di Filippo, M. Cordier, M. Dive, M. Kamardine, Mme Petex-Levet, M. Viry, M. Dubois et
M. Brigand

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« proposant »

le mot :

« instaurant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu du contexte démographique et économique actuel, en cas d'abrogation du recul de l'âge effectif de départ à la retraite, la tenue d'une conférence de financement de notre système de retraite ne peut être une simple option.